

# Journal du Lot

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi.

10 fr. par AN

NOM DU DÉPARTEMENT : 12 francs par an.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction et Administration  
CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUESLANT, Directeur.

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 34, et Place de la Bourse, n° 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

PUBLICITÉ

ANNONCES (à la ligne)..... 25 cent.  
RECLAMES — ..... 50 —

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

## Pour sauver les Congrégations

Si, au lieu d'être des trafiquants, les congréganistes étaient des hommes de foi ; s'ils croyaient vraiment remplir une mission divine, au lieu de remplir simplement leurs poches en vidant celles des gogos, ils s'en remettraient à Dieu du soin de les protéger.

Il n'en est pas ainsi, parce qu'ils peuvent mieux que personne, apprécier le rôle qu'ils jouent ici-bas et parce que, après avoir bâti leur Dieu à leur image ils le connaissent parfaitement.

Ils savent que leur Jéhovah, transformé en épouvantail contre les imbéciles, n'a protégé jusqu'ici que leur coffre-fort. Ils n'en ignorent pas les ficelles et s'ils les tiennent si énergiquement en mains, c'est qu'elles sont tout simplement les cordons de leur bourse.

Sa protection en leur faveur n'a jamais consisté qu'à leur permettre de se faire des rentes avec l'argent des autres. Et tout cela est si vrai qu'ils n'ont pu s'empêcher, aujourd'hui que la caisse est menacée, de s'écrier : « N'y touchez pas, sur votre salut ; si nous n'avons plus de galette, vous n'aurez plus de bon Dieu ! »

Voilà tout leur système, leur foi, leur doctrine résumés par eux-mêmes en quelques mots. C'est à cela que se réduit un prospectus distribué abondamment par les *Croix*, avec titre bien caractéristique de leur mentalité et de la nature de leurs préoccupations : « La dispersion des Congrégations en France, c'est l'augmentation certaine des impôts. »

On s'efforce dans ce factum de nous démontrer que l'énorme fortune réalisée depuis une vingtaine d'années par les Congrégations n'a eu d'autre résultat que de diminuer les impôts et de soulager les contribuables.

Il ne s'agit que de s'entendre, car tout dépend de la façon dont ils comprennent la chose. Il est évident que chaque rôle de barrière, après avoir dévalisé un « pante » peut s'écrier qu'il vient de « soulager la poche d'un contribuable ».

De sorte que la « Terreur de Montmartre » et les congrégations peuvent invoquer le même argument et faire entendre le même plaidoyer. Seulement, le premier risque chaque fois la Cour d'assises, tandis que les autres ne risquent rien du tout. Cela était bien fâcheux dans un pays d'égalité.

Ce prospectus est distribué partout, glissé sous les portes, dans toutes les boîtes aux lettres. Nous l'avons vu, placardé par des mains pieuses, dans certains édicules entre le traitement du docteur X... et les « pilules du pharmacien X... » et là, sa présence nous faisait tristement songer qu'il reste encore un grand nombre de maladies dont la science n'a pas découvert le remède.

Ne croyez pas que nos bons congréganistes s'en tiennent à cette seule manifestation. Du Pape jusqu'au plus infime sacristain, toute la bande fait rage. On tonne dans la chaire, on travaille ardemment dans les confessionnaux. Les circonscriptions des députés républicains sont envahies par une foule d'émissaires qui répandent partout

leurs menaces, qui organisent le chantage pour arriver à faire fléchir le représentant de l'endroit au Parlement. Ah ! c'est une rude bataille à livrer et les républicains n'auront pas trop de toute leur énergie pour en sortir victorieux.

Comme on le voit, les congrégations ne s'en remettent pas à la protection du Très-Haut. Nous ne savons s'ils ont en Lui la confiance qu'ils affectent. En tous cas, on ne saurait dire qu'ils abusent de cette confiance. Etant données leurs habitudes, c'est là un traitement de faveur que le Seigneur doit, sans doute, à sa situation un peu particulière.

Ils publient bien, dans certaines *Croix*, l'appel suivant aux prières des fidèles. Mais c'est là du « chiqué ». C'est du boniment, destiné à ménager la foi précieuse des gogos. Voici l'appel :

### Neuvaine pour les congrégations du 17 au 25 mars

La neuvaine de prières pour les Congrégations continue dans toute la France.

Nous répétons l'indication des prières proposées : Chaque jour un chapelet ou au moins une dizaine. Trois fois : *Cor Jesu sacratissimum, miserere nobis.*

O Marie conçue sans péché, priez pour nous.

Notre-Dame de Salut, priez pour nous.

Notre-Dame de Lourdes, priez pour nous.

Saints fondateurs et fondatrices, patrons et patronnes des Ordres religieux, priez pour nous.

Un *De Profundis*.

S'efforcer tous les jours de la neuvaine d'entendre la messe.

Faire un acte de mortification spécial le vendredi 22 mars.

Enfin communier au moins spirituellement le jour de la clôture, ou si l'on est empêché dans la semaine, communier le dimanche 24 mars.

Il est clair que si tout le monde en France s'astreignait à ce régime, les congrégations seraient sauvées car tout le monde serait bientôt devenu enragé, fou ou gâteux. Et, dès lors, nous ne verrions rien d'illégitime à ce qu'elles exerçassent, en France, une véritable royauté.

Mais la réalisation de ce rêve devient de plus en plus chimérique. Durant ces dernières années, les congrégations se sont trop découvertes dans leurs entreprises contre la République. Le danger était devenu si grand qu'il a réuni contre elles tous les démocrates et tous les républicains.

Et nous pouvons espérer les voir bientôt réduites à l'impuissance.

Ainsi soit-il !

Emile LAPORTE.

## CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du 25 Mars 1901

La Chambre revient à la discussion de la loi sur les associations. On en est à l'article 14, relatif à la question de l'enseignement.

M. Léon Bourgeois prend la parole pour s'expliquer au sujet d'une interruption qu'il adressa à M. de Mun, au cours de la dernière séance.

M. de Mun dit : « Pourquoi veut-on refuser aux religieux le droit d'enseigner la jeunesse ? c'est donc que l'on a peur de l'esprit dont leur enseignement s'inspirera. »

M. Bourgeois aurait répliqué par ces mots : « L'esprit que nous redoutons, c'est l'esprit de division, de discorde et de haine (Vifs applaudissements à gauche). Malheureusement, en effet, j'ai pu constater que, dans les livres de certains enfants, dans leurs devoirs même, se trouvaient des excitations à la haine de caste, de classe, de race et de culte. Cette haine, c'est dans les établissements congréganistes qu'ils la puisaient. »

En outre, M. Léon Bourgeois a reçu une lettre de l'Institut des Frères qui ont fait placarder dans certaines villes, l'annonce d'un grand prix obtenu par eux à l'Exposition pour leur enseignement, alors que le jury ne leur en a attribué aucun.

M. Léon Bourgeois prononce un magistral discours dans lequel il combat l'enseignement religieux, dont dit-il, « la jeunesse ne retient que l'affirmation des droits absolus de l'Eglise et la condamnation de ceux qui ne partagent pas ses doctrines. »

M. Firmin Faure demande l'affichage du discours de M. Bourgeois.

M. Cochon combat cette proposition mais par 292 voix contre 220, l'affichage est prononcé.

M. Leygues monte à la tribune pour combattre la thèse exposée par MM. de Mun et Aynard, thèse qui nie le droit de l'Etat en matière d'enseignement.

M. Leygues proclame au contraire que l'Etat a, en matière d'enseignement, un droit souverain.

Il montre ensuite les funestes effets que, pour l'enseignement universitaire a eu la loi Falloux, et il signale certains livres, notamment une histoire de France où l'on trouve l'esprit le plus faux, les faits les plus invraisemblables sur la Révolution et la République.

M. Cochon a la parole pour défendre l'enseignement libre.

La clôture prononcée, M. Cazals présente une motion tendant à la disjonction de l'article 14 et demande au gouvernement de présenter un projet de loi organisant le contrôle sur les établissements d'enseignement libre en vue du maintien de leur liberté.

Cette motion, soutenue par MM. Cazals et Ribot, combattue par M. Waldeck-Rousseau, est repoussée par 297 voix contre 248.

Un amendement de M. Denis est repoussé. Le premier paragraphe de l'article 14 est ensuite voté à mains levées ; il est ainsi conçu, rappelons-le :

« Nul n'est admis à diriger soit directement, soit par personne interposée un établissement d'enseignement de quelque ordre qu'il soit, ni à y donner l'enseignement, s'il appartient à une congrégation religieuse non autorisée. »

Le paragraphe 2 et dernier de l'article est ainsi libellé :

« Les contrevenants sont punis des peines prévues par l'article 8, paragraphe 2. La fermeture de l'établissement pourra, en outre, être prononcée par le jugement de condamnation. »

L'ensemble de l'article 14 est voté par 318 voix contre 239.

Et la séance est levée.

## LES « STUPÉFIÉS »

Voici un nouveau type social, celui du « stupéfié », étudié par Henri Desclais.

Le *stupéfié*, c'est l'alcoolique, c'est le gars vigoureux, né robuste et intelligent, que l'abus des boissons alcooliques a rendu débile et complètement abruti. C'est aussi le faible d'esprit né de parents alcooliques, qui reste inerte sans développement intellectuel et moral, plongé dans l'imbécillité ou l'idiotie. C'est la victime de l'abus des boissons fermentées et surtout des spiritueux.

M. Desclais a poussé les couleurs sombres de son tableau jusqu'à l'exagération manifeste. Il nous fait assister à des scènes de violence, de pillage, de meurtre, d'incendie, qui ne sont pas la conséquence de l'alcoolisme pur et simple, qui pourraient tout au plus se produire dans un milieu où la folie alcoolique se serait soudain généralisée.

Il n'a pas en revanche assez insisté sur la décadence progressive, la déchéance morale, des races sur lesquelles l'alcoolisme exerce ses ravages. Peut-être eût-il pu trouver plus aisément des types de véritables stupéfiés que les types d'alcooliques qu'il a tenté de décrire.

Mais il a signalé avec vigueur le mal. Quant au remède, il ne s'est point fait illusion : ce n'est pas des prédications officielles

ou extra-officielles que viendra le salut. Il ne pourra venir que des mœurs, peut-être moins lentes à se transformer qu'on ne le croit, susceptibles au contraire d'une évolution très rapide quand le danger apparaîtra manifestement. On ne connaît pas encore assez les conséquences funestes de l'alcoolisme ; on ne les rattache pas assez résolument à leur véritable cause.

Toutefois il ne faudrait pas attendre que nous soyons tous devenus des « stupéfiés », car alors la saine réaction serait assurément impossible.

Georges LOIRÉ

## LE LIBÉRALISME CLÉRICAL

Des incidents tumultueux se sont produits samedi, à la conférence des avocats. La question en discussion était celle-ci : « Les dispositions testamentaires en faveur d'un établissement de frères des écoles chrétiennes sont-elles nulles ? » La discussion entre les représentants de la négative et de l'affirmative avait déjà provoqué maints mouvements divers. Le ministère public, un jeune avocat plein de talent, M<sup>e</sup> Chazot, soutint, pour des raisons purement juridiques, que de telles libéralités seraient nulles ; puis abordant l'examen de l'enseignement donné par les frères, il a fait la critique de l'enseignement et le procès même de la conception religieuse des congrégations. Il a été ainsi amené à prononcer cette phrase :

« — Je ne veux pas, bien entendu, sous les mots de conception religieuse, parler de ces hommes que je vénère et que je respecte profondément, de ces grands réformateurs, fondateurs de religion, ardents semeurs d'idées qui s'appellent Moïse, Pithagore, Platon, Jésus, ceux qui voulurent mettre à la portée des foules les vérités sublimes qu'ils avaient pénétrées, je veux parler seulement sous les mots de conception religieuse de cette foi dénaturée, de cet idéal abaissé que l'Eglise donne en pâture aux intelligences et aux âmes dont elle prend la direction. »

Alors un violent tumulte a éclaté sur les bancs des avocats stagiaires. Les uns se mirent à siffler, les autres à applaudir. M. le bâtonnier Devin crut devoir exprimer le regret que M<sup>e</sup> Chazot eût pris un ton en dehors des habitudes de la conférence.

M<sup>e</sup> Chazot a fait observer qu'il avait été induit à se placer sur ce terrain par une phrase du rapporteur, M. Camille Schwartz, disant qu'au nom de la fraternité, on allait supprimer les frères, puis il a tenté de continuer son discours. Devant les interruptions persistantes, il ne put pas achever celui-ci et la séance s'acheva au milieu d'une très grande agitation. Beaucoup d'avocats au palais blâmaient les stagiaires qui avaient ainsi empêché un de leurs confrères de parler, ce qui ne s'était pas encore vu au palais.

## Au Transvaal

Les exploits des Boers

Le dernier courrier arrivé de l'Afrique du Sud signale un certain nombre d'événements dont il n'a jamais été question dans les dépêches anglaises.

Au commencement du mois dernier, les Boers ont enlevé sur la ligne du Natal trois trains ; l'un d'eux portait 60,000 livres sterling (1,500,000 fr.) destinées à la solde des troupes Anglaises. Un train portant près de 3 millions a été également pris par les Boers.

Vers la même époque, les Boers ont fait irruption dans la ville même de Johannes-

burg, où ils ont enlevé, entre autres, quinze cents bœufs. A la fin du mois de janvier, il y eut un combat à Wonderfontein, où cinq cents Anglais furent capturés par les Boers. Au moment où le général de Wet pénétra dans la colonie, il enleva un train à Springfontein, contenant tout le transport du colonel Wite.

INFORMATIONS

Election législative

Une élection législative a eu lieu dimanche à Châteaubriant (Loire-Inférieure). Inscrits, 23,953; votants, 13,997; Ginoux de Fermon, conservateur, 12,861 voix (élu). Il s'agissait de remplacer M. de Pontbriand, élu sénateur, en remplacement de M. de Juigné, décédé.

L'élection de Rambouillet

On raconte que la Ligue de la Patrie française avait l'intention de présenter la candidature de M. Syveton pour l'élection de Rambouillet. M. Marcel Habert avait promis son appui au candidat qui ferait une profession de foi plébiscitaire. M. Jules Lemaitre, président de la Ligue de la Patrie française, a refusé de soumettre un candidat de la Ligue à cette condition, et les pourparlers ont été rompus avec M. Marcel Habert. La Ligue ne présentera donc pas de candidat à Rambouillet. Quant à M. Marcel Habert, il serait décidé à engager ses électeurs à s'abstenir lors du prochain scrutin. Une nouvelle candidature vient de se produire en Seine-et-Oise pour la succession de M. Marcel Habert à Rambouillet. M. le comte de Caraman a fait hier sa déclaration. M. le docteur Grenier, ancien député du Doubs, vient d'effectuer à la préfecture sa déclaration de candidature à l'élection législative qui doit avoir lieu le 31 mars dans l'arrondissement de Rambouillet.

Deux nouveaux cuirassés

Le ministre de la marine a donné l'ordre de mettre en chantier deux cuirassés de 14 865 tonnes, qui porteront les noms de République et de Patrie.

Les obsèques de M. Got

Les obsèques de M. Got, doyen de la Comédie-Française, on eu lieu samedi. MM. Jules Claretie et Mounet-Sully ont prononcé des discours sur sa tombe.

Terrible incendie à Marseille

Un incendie s'est déclaré vendredi soir, à huit heures, dans une fabrique de cordonnerie, rue de la Fare, aux environs du cours Belsunce, à Marseille. Les locataires qui habitent le second et le troisième étages de la maison n'eurent que le temps de se sauver. Vers minuit, grâce à l'énergie des secours apportés de tous les postes de la ville, le sinistre semblait maîtrisé. Des pompiers, cependant, restèrent sur les lieux pour parer à tout événement. La précaution n'était pas inutile. En effet, samedi matin, vers huit heures et demie, l'incendie recommença. Les pompiers et des employés de la cordonnerie pénétrèrent alors dans les diverses dépendances de la maison. Le feu prit des proportions terribles et tout à coup, dans un fracas épouvantable, une muraille maîtresse s'effondra. Ce fut de toutes parts une clameur d'effroi indescriptible, effroi d'autant plus justifié qu'il y avait à ce moment beaucoup de monde à l'intérieur de la maison. Avec un véritable courage, de nombreux citoyens pénétrèrent à l'intérieur, et, à travers les décombres, retirèrent successivement les malheureux qui venaient d'être surpris par l'effondrement. Deux pompiers sont morts; un caporal, un sergent et quatre sapeurs sont grièvement blessés. A midi, un pompier est encore sous les décombres, et on cherche à le dégager. Sa tête émerge, il n'est pas mort. On craint qu'un employé ne soit enseveli, car on ne le retrouve pas. Le contre-maître de la maison et deux employés ont été relevés avec d'affreuses blessures. Un pharmacien établi dans le voisinage, qui était venu pour prêter son concours, a eu la tête fracassée. Sont état est très grave.

Un capitaine qui accuse à faux

En 1899, une révolte eut lieu à bord du grand voilier *Emilie-Siegfried*, du port du Havre à la Nouvelle-Calédonie. Le capitaine porta des accusations tellement graves sur son équipage que presque tous ses hommes furent arrêtés et subirent à Nouméa quatre mois de cellule. Plusieurs d'entre eux tombèrent gravement malades. Une instruction fut ouverte par le parquet; elle dura sept mois. Elle vint d'avoir un commencement d'exécution; toutes les accusations portées par le capitaine, nommé Jasseau, ont été reconnues fausses. Un mandat d'arrêt a été décerné contre lui, et il a été écroué à la maison d'arrêt. Il avait accusé son équipage de tentative d'empoisonnement sur sa personne et de divers autres attentats qui ont été reconnus aussi inexacts les uns que les autres.

Les cycles et les automobiles en France

La France possède, d'après le rôle des contributions établi en 1900: 975,878 cycles, qui peuvent porter (car il y a des tandems dans le nombre et on sait que chaque selle paie l'impôt), 981,044 personnes. La France possède, d'autre part: 11,252 motos, construits pour porter 14,746 personnes, et enfin 5,286 voitures automobiles, dont 2,884 à plus de deux places et 2,402 à deux places. Le département de la Seine, qui vient en tête, possède 212,510 cycles pouvant porter 214,965 personnes, ce qui montre que les tandems ont à peu près disparu. Le même département est inscrit au rôle pour 3,449 motos, ayant 4,478 places, pour 1,436 automobiles dont 855 à plus de deux places et 581 à deux places. Deux départements comptent plus de quarante mille cycles. Ce sont: le Nord, 44,371 et la Seine-et-Oise, 41,119. Quatre en comptent plus de vingt mille. Ce sont: la Gironde, 23,529; le Rhône, 23,462; la Seine-Inférieure, 22,728; la Seine-et-Marne, 21,613. Parmi les départements qui comptent plus de dix mille bicyclettes, citons: les Bouches-du-Rhône, 16,169. Les départements qui n'ont pas mille bicyclettes, sont au nombre de trois: les Hautes-Alpes, 987; la Corse, 282; la Lozère, 468.

CHRONIQUE LOCALE

Conseil d'hygiène

Le conseil d'hygiène de l'arrondissement de Cahors s'est réuni samedi, 23 courant, à deux heures et demie, à l'hôtel de la préfecture, sous la présidence de M. Veillon, secrétaire général de la préfecture du Lot. Etaient présents: MM. les docteurs Caviole, Clary, Gélis et Moreau; Berger, ingénieur; Pagès, vétérinaire; Feyret, pharmacien; Toulouse, architecte; Quercy, professeur départemental d'agriculture; Feyt et Imbert, chefs de division. Le conseil a donné un avis favorable à la demande de M. Farges, chiffonnier en gros, tendant à installer, hors ville, un dépôt d'os et de peaux de lapins dans une terre appartenant à M. Malbert, propriétaire à Labéraudie, située au lieu dit Rocabillière, à quarante mètres environ de l'ancien chemin public de Cahors à Lacapelle. Un avis favorable est également donné à une demande d'annexion d'un pensionnat à l'école privée de filles à Cahors. Douelle. — Construction d'une maison d'école: le conseil considérant, que l'emplacement choisi par M. Toulouse, architecte, désigné à cet effet par M. le préfet, en vue de l'assiette du groupe scolaire projeté dans la commune de Douelle remplit toutes les conditions d'hygiène et de salubrité désirables, émet un avis favorable pour le choix de cet emplacement. Cimetière de Castelfranc. — Le conseil adopte à l'unanimité les conclusions du rapport présenté par M. le docteur Gélis, au nom de la commission chargée d'étudier sur place la question du cimetière. Il est d'avis qu'il y a lieu d'autoriser la municipalité de Castelfranc à compléter la clôture du cimetière, et estime qu'il convient d'autoriser la construction d'un mur étanche demandé par une partie des habitants qui s'engagent à l'établir à leurs frais, sous réserve que la souscription sera effectuée dans les trois mois, mais sans garantir toutefois l'efficacité de ce moyen contre l'infiltration des eaux.

Conseil départemental

Le Conseil départemental se réunira le jeudi 28 mars courant à 10 heures du matin.

CAHORS

Conseil Municipal

Le conseil municipal se réunira extraordinairement et d'urgence le mercredi 27 mars 1901 à huit heures précises du soir.

Ordre du jour

Hospice: Emploi du legs Rispal. — Avis. Collège de filles: Achat d'un piano. Collège de filles: Demande d'une nouvelle infirmière lingère et vote de crédit pour aménagement de l'infirmerie. Pétition de M. Villars: Usine du pont Valentré. Question des eaux. Question des travaux à faire. Rapport des Commissions.

La guerre aux abus

On nous écrit: Dans quel cas les circulaires ministérielles doivent-elles produire leur effet? Se prescrivent-elles à chaque changement de ministère? Croiriez-vous M. le Directeur, que malgré des instructions précises, les allocations trimestrielles des médailles d'argent du 4<sup>e</sup> trimestre de 1900 ne sont pas encore mandatées dans le Lot, à la date d'aujourd'hui (25 mars). La circulaire du 6 avril 1895 porte cependant que ces mandats devront être envoyés aux titulaires de la médaille d'argent en même temps que les mandats de traitement et seront payables en même temps. Que dirait-on des instituteurs s'ils attendaient trois mois pour répondre d'urgence à une demande de renseignements ou pour fournir un état? — Est-ce que une traite à payer ou le pain quotidien de la famille n'a pas un caractère d'urgence?

Grand corso carnavalesque

Favorisé par un temps splendide, le grand corso carnavalesque, s'est déroulé dimanche à travers la ville, au milieu d'une foule énorme de spectateurs. Les chars, les voitures et voitures, délicieusement décorés et enrubannés offraient un coup d'œil des plus beaux. La marche était ouverte par l'excellente fanfare municipale l'Avenir Cadurcien, qui une fois de plus n'a pas hésité à prêter son concours gratuit à la fête de dimanche; après le défilé du corso, a eu lieu la bataille de confetti. Le soir, au théâtre un bal paré et masqué réunissait une foule considérable de joyeux danseurs, et ce n'est que très tard, dans la nuit, que la fête s'est terminée. En somme, excellente journée et soirée, dont nous félicitons à nouveau les organisateurs.

Les pains « de fantaisie »

La Cour de Cassation vient de décider qu'indépendamment de l'usage, les pains dits de « fantaisie » doivent exactement avoir le poids pour lequel ils sont vendus par les boulangers.

Musique du 2<sup>me</sup> de ligne

PROGRAMME DES 28 ET 31 MARS 1901. Allegro Militaire, Gaillard Les Diamants (Ouv.), Auber Valse Bleue, Margis L'Eclair (Fan.), Halévy Guillerette, (Polka), Roux

ÉTAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS

Du 23 au 26 mars 1901 Naissances Pistre Marie-Louise, à Cabessut-Haut. Publications de mariages Reuillon Adolphe-Joseph, adjudant au 38<sup>me</sup> d'artillerie et Lacosse Jean-Françoise-Lucie, s. p. Nègre Henri, coiffeur et Peyrichou Mélanie, épicière. Tardieu Antoine, tourneur et Reuilhes Marie-Albertine. Décès Paganel Marianne, Vve Pendaries, sans profession, 59 ans, rue des élus, 8. Gibergues Jeanne, Vve Garrigues, sans profession, 48 ans, à l'hospice.

Paysot Catherine, Vve Labro, sans profession, 78 ans, rue de la Croix 26, à Cabessut. Dreuil Marie-Louise, sans profession, 37 ans, célibataire, couvent du refuge, cours de la Chartreuse. Bord Jean, cultivateur, 85 ans, Impasse Séguier, 4.

Bulletin météorologique

DATES	TEMPÉRATURE		Pression atmosphérique réduite au niveau de la mer	Temps
	maxima	minima		
24 Dim.	+ 8	+ 2	770	Beau.
25 Lundi	+ 10	+ 2	764	Beau.
26 Mardi	+ 12	+ 3	758	Beau-Couvert.

Altitude moyenne de Cahors (Lycée), 128 mètres au-dessus du niveau de la mer.  
Temps probable: Pluie.  
D<sup>r</sup> HERBEAU.

Arrondissement de Cahors

MONTCUQ. — Foire. — Notre foire du 22 mars n'a pas été très belle, aussi les affaires traitées ont été peu importantes. Voici les cours pratiqués: Bêtes à cornes, 740 paires. Peu d'affaires traitées. Veaux, 38, vendus 0 fr. 70, et 0 fr. 75 le kilo. Bêtes à laine, 850 paires. Cours très lents. Porcs gras, 45, vendus de 37 fr. à 40 fr. les 50 kilos. Pourceaux, vendus de 20 fr. à 35 fr. la pièce. Truffes 3 quintaux, vendues 4 fr. le 1/2 kilo. Volailles, 350 paires, poules vendues 4 fr. Poulets 0 fr. 60 la livre. Dindes, 40 paires, vendues 9 fr. la paire. Pigeons, vendus 0 fr. 80 la paire. Lapins domestiques, vendus 0 fr. 25 la livre. Œufs, 45 000 vendus 0 fr. 55 la douzaine. A la Halle Blé, 220 hectolitres, vendu 15 fr. 50 l'hectolitre. Maïs, 60 hl, vendu 13 fr. 75 l'hl. Luzerne, 20 hl, vendue 8 fr. 75 l'hl. Haricots, vendus 25 fr. l'hl. Avoine, 25 hl, vendue 10 fr. l'hl. Prunes pour boisson, vendue 6 fr. le quintal.

Arrondissement de Figeac

FIGEAC. — Société minière métallurgique du Quercy. — Sur la demande de M. Paul Margis, administrateur délégué de cette Société, M. le Préfet du Lot vient de prendre un arrêté ordonnant que la demande de réunion de concession des mines de Figeac et de Planioles, appartenant à cette même Société, sera affichée pendant deux mois à Cahors, Figeac, Capdenac, Planioles et Camburat. Tribunal correctionnel. — Audience du 23 mars: Antoine Cavalier, 33 ans, terrassier, sans domicile fixe, né à Decazeville (Aveyron), ayant subi plusieurs condamnations, poursuivi pour vol et vagabondage, est condamné à six mois de prison. Antoine Lamanilève, 56 ans, cultivateur à Sabadel, un mois de prison pour coups et blessures. Henri Maniol, 49 ans, sans profession ni domicile fixe, né à Saint-Paul-de-Vern, 30 fr. d'amende pour contravention à la police des chemins de fer. Jean Moncany, 60 ans, cultivateur à Lis-sac, 6 jours de prison (loi Béranger) pour vol et coups et blessures. Remi Roussy, 28 ans, cultivateur à Gorse-ses, 50 fr. d'amende (loi Béranger) pour soustraction frauduleuse de récoltes. Accidents. — La famille Laval, demeurant à La Curie, banlieue de Figeac, vient d'être victime de deux accidents d'une certaine gravité, qui se sont produits presque en même temps. M. Laval fils descendait à bicyclette la route de Planioles. Par suite de la rupture de la chaîne, la route étant en pente, le cycliste a été projeté avec une telle violence dans le fossé de la route, qu'il a eu l'œil droit fortement endommagé, et a reçu, en outre, de fortes contusions sur diverses parties du corps. Ce n'est qu'avec beaucoup de peine qu'il a pu regagner son domicile, où des soins lui ont été prodigués immédiatement.

Le même jour, dans la soirée M. Laval, père, âgé de soixante-dix ans, conduisait une paire de bœufs attelés à une charrette chargée de fiamier, Ayant voulu se garer pour laisser le passage libre à une voiture venant en sens inverse, ce malheureux a été pris entre un mur et le char, et a été aussi gravement contusionné. Il a été ramené à son domicile par des témoins de cet accident. Vu son âge, son état inspire certaines inquiétudes.

**SAINT-CÉRÉ.** — Foire du 22 mars. — Voici les cours pratiqués sur les divers marchés de la foire :

Froment, de 11,50 à 13 fr. ; seigle, de 8 à 9 fr. ; avoine, de 6,75 à 7,25 ; maïs, de 13 à 14 fr. ; haricots, de 18 à 20 fr. ; sarrasin, de 8 à 9,50 ; pommes de terre, de 3 à 4 fr. ; le tout le sac de 80 litres.  
Bestiaux : Veaux, de 0,60 à 0,75 le kilo ; moutons, de 25 à 35 fr. pièce ; porcelets, de 15 à 30 fr. pièce ; porcs gras, de 28 à 36 fr. les 50 kilos ; bœufs gras, de 30 à 32 fr. les 50 kilos ; bœufs d'attelage, de 300 à 700 fr. pièce.

**Arrondissement de Gourdon**

**GOURDON.** — La gent cléricalo-réactionnaire de l'arrondissement de Gourdon peut se réjouir d'avoir donné sa confiance au député « Lachize » aux dernières élections législatives. Les sentiments républicains laïques qu'il a exprimés dans tous ses programmes nous démontrent sa « sincérité » lorsqu'on compare ses discours et ses écrits à ses votes en faveur des congrégations.

Il a voté avec toute la droite en faveur des congrégations tous les amendements proposés. Nous avons lieu d'espérer que les républicains de l'arrondissement de Gourdon et ceux du canton de Martel en particulier sauront se ressaisir et se rappeler cette attitude cléricalo et réactionnaire aux élections du Conseil général en 1901 et aux élections législatives en 1902.

**MARLEL.** — Bien que la période des élections au Conseil général ne soit pas virtuellement ouverte, nous tenons à mettre en évidence les quelques candidatures déjà connues ou annoncées dans le canton de Martel.

1° Naturellement, le député caméléon de Gourdon, M. Lachize, conseiller sortant, va occuper le 1<sup>er</sup> rang ; il sera républicain avec les démocrates, nationaliste, bonapartiste, orléaniste, clérical toujours, avec la réaction cela est certain, mais c'est un peu vieux jeu.

2° M. Mirat, maire de Floirac, que tout le monde nous donne comme républicain intègre, disputerait lui aussi chaudement ce siège.

3° Le baron de Lamberterie, ancien député réactionnaire entrerait aussi dans l'arène revendiquant ses titres nobiliaires comme un droit acquis au siège vaquant, se l'approprierait tout simplement comme un privilège du bon vieux temps par droit de naissance, sans compter sur le suffrage universel.

4° Un quatrième postulant, M. Raymond Colrat de Sarrazac, qui signe simplement : « Raymond Colrat de Montrosier », républicain d'occasion comme c'est le cas, briguerait aussi nos suffrages à cette élection.

5° Pour éviter l'embarras du choix parmi cet amalgame de couleurs disparates, mais dont le drapeau est plus ou moins caché, un fonctionnaire dont les républicains avancés chuchotent à peine le nom, modeste, à opinions bien définies et bien connues, aussi sincères qu'honnêtes, solliciterait de remplacer le Conseiller Lachize en portant haut et ferme le drapeau de nos revendications sociales, voulant surtout empêcher qu'un 2<sup>e</sup> tour soit funeste à la démocratie.

Espérons que des renseignements plus complets nous parviendront et que nous pourrions mieux fixer nos lecteurs.

**SAINT-GERMAIN.** — Foire. — Favorisée par le beau temps, la foire de Saint-Germain a été passablement belle.

Transactions assez nombreuses aux divers foirails de la localité, à peu près aux cours des précédentes foires.

**Cours pratiqués :**

Bœufs de boucherie, de 30 à 31 fr. les 50 kilos ; d'attelage, de 400 à 700 fr. la paire ; bouvillons, de 300 à 400 fr. la paire ; veaux, de 0,70 à 0,80 le kilo.  
Brebis avec agneaux ou prêtes à mettre

bas, de 25 à 30 fr. la pièce ; entenaies, de 18 à 22 fr. pièce ; moutons de boucherie, de 0,60 à 0,65 le kilo.

Porcs de charcuterie, de 45 à 50 fr. les 50 kilos ; porcelets d'élevage, de 20 à 30 fr. pièce.

Volaille de 0,50 à 0,60 le 1/2 kilo.

Oufs, 0,60 la douzaine.

Les marchands étalagistes et débiteurs divers paraissent assez satisfaits du bon résultat de la foire.

**COUR D'ASSISES DU LOT**

Audience du 25 mars

**Affaire Attalès.** — TENTATIVE D'ASSASSINAT.

Présidence de M. de Cardillac, conseiller à la cour d'appel d'Agen, assisté de MM. Fieuzal et Fournié, juges au tribunal civil de Cahors.

L'audience est ouverte à 11 heures ; le président procède à la formation du jury.

Puis lecture de l'acte d'accusation est donnée par M. Bonnafous, greffier en chef.

Le nommé Attalès Jean-Pierre, nourrisait, depuis quelque temps, un profond ressentiment contre son fils, François. Il manifestait surtout ses sentiments hostiles depuis un acte de partage du 28 avril 1900, aux termes duquel Attalès et sa femme s'étaient démis de leurs biens, en faveur de leurs enfants, moyennant le paiement d'une pension viagère. L'accusé prétendait que son fils ne s'acquittait pas de ses obligations et avait proféré contre lui, à diverses reprises, des menaces de mort.

Le 30 décembre dernier, sous un prétexte futile, une discussion s'éleva entre le père et le fils. François était entré dans la maison de l'accusé pour réclamer un objet qui lui appartenait. Le père sortit un pistolet de sa poche, et à bout portant, tira sur son fils. L'amorce seule prit feu. Après une courte lutte Attalès fils désarma son agresseur et sortit. Le père alla prendre un fusil et visant son fils à la tête, fit feu de nouveau. Cette fois encore l'amorce seule s'enflamma.

Il a été établi que les deux armes étaient chargées et c'est à un hasard que François Attalès a dû s'échapper à la mort.

L'accusé l'a du reste reconnu et a avoué qu'il avait visé sur son fils avec l'intention de le tuer.

Il résulte de l'information que les griefs dirigés par Attalès Jean-Pierre, contre son fils étaient injustes. Ce dernier avait fait tout son possible pour remplir ses engagements et la mauvaise volonté de son père avait été seule cause des difficultés qui avaient surgi.

Le fils Attalès est d'un caractère doux et conciliant, et il jouit de l'estime de tous. L'accusé au contraire est violent, brutal et vindicatif et a été déjà condamné pour vol.

En conséquence, le nommé Attalès Jean-Pierre est accusé d'avoir :

Sur le territoire de la commune de Cazals, le 30 décembre 1900, commis une tentative d'homicide volontaire sur la personne de son fils Attalès François, laquelle tentative manifestée par un commencement d'exécution n'a été suspendue ou n'a manqué son effet que par des circonstances indépendantes de la volonté de son auteur.

L'interrogatoire de l'accusé a lieu ensuite : Attalès a 69 ans, il est cultivateur et habite à Cazals ; il répond violemment à toutes les questions, avoue qu'il avait prémédité son crime, et regrette de n'avoir pas réussi.

Après l'audition des témoins, M. Lagarde prononce un réquisitoire dans lequel il réclame contre l'accusé une peine sévère.

M<sup>e</sup> Besse présente la défense d'Attalès.

Après une courte délibération, le jury rapporte un verdict affirmatif avec circonstances atténuantes.

En conséquence, Attalès est condamné à 5 ans de réclusion.

Audience du 26 mars

**Affaire Selves.** — VOL AVEC EFFRACTION

Aujourd'hui ont eu lieu les débats de l'affaire Selves.

Tout le monde à Cahors, se souvient encore de cette série de vols qui furent commis avec une audace des plus rares, au mois de novembre dernier.

A cette époque donc, chez le nommé Chanut, il fut dérobé un coffre-fort renfermant une somme de 20,000 francs.

Après une enquête, la police parvint à mettre en état d'arrestation le nommé Selves qui comparait aujourd'hui devant le jury pour répondre de ce crime.

A 11 heures, la cour fait son entrée dans la salle d'audience.

M. Lagarde occupe le siège du ministère public ;

M<sup>e</sup> Bousquet est assis au banc de la défense.

Le jury constitué, M. Bonafous, greffier

en chef, donne lecture de l'acte d'accusation.

Le 20 novembre dernier, vers sept heures du soir, le nommé Chanut, propriétaire à Cahors, regagnait son domicile, dont il s'était absenté toute l'après-midi. Il remarquait aussitôt que quelqu'un avait ouvert la porte d'entrée de sa maison qu'il avait eu cependant le soin de fermer à clef avant de partir.

Quelques instants après il constatait la disparition d'un coffre-fort qui renfermait environ 20,000 francs en titres, valeurs ou numéraire.

Les soupçons se portèrent immédiatement sur le nommé Selves Jules, du hameau de Labéroudie, qui était un des familiers de la maison Chanut, en connaissant parfaitement toutes les dispositions, et qui avait notamment aidé à placer le coffre-fort dans l'endroit où il avait été dérobé.

L'information établit que l'accusé avait justement été absent de sa maison pendant l'après-midi du 20 novembre. Invité à justifier de l'emploi de son temps, il fournit des indications mensongères. Bien plus il a été démontré, contrairement à ses allégations que le jour du vol, il avait été vu à Cahors.

Enfin il a été prouvé que Selves avait fait fabriquer par un sieur Cagnac, serrurier, une fausse clef semblable à celle qui ouvrait la maison Chanut, et que le jour du vol, il avait emprunté un marteau à ce même serrurier.

L'accusé, comprenant la gravité de toutes ces charges donne aux témoins d'imprudents démentis et oppose à toutes les circonstances relevées contre lui les plus énergiques dénégations.

Il n'a pas été possible de découvrir l'endroit où il a caché le coffre volé ; mais toutes les données de l'information, ses mensonges et ses contradictions prouvent surabondamment sa culpabilité.

L'accusé n'a pas d'antécédents judiciaires, mais sa réputation est détestable.

En conséquence, le nommé Selves Jules est accusé d'avoir :

A Cahors, le 20 novembre 1901, soustrait frauduleusement au préjudice du sieur Chanut, un coffre-fort renfermant divers titres et une certaine somme d'argent.

Et ce : à l'aide de fausses clefs dans un édifice.

La lecture de l'acte d'accusation terminée, le président passe à l'interrogatoire de l'accusé. Selves est cultivateur et demeure à Labéroudie.

C'est un garçon de 23 ans environ, à la physionomie assez intelligente. On sent qu'il a préparé admirablement son système de défense, qui du reste, consiste à nier, à tout nier.

A toutes les questions, il répond en un idiome mi-patois, mi-charabia, faisant même parfois des phrases que l'on ne comprend guère, et tâche surtout d'établir que le jour du vol, il n'est pas venu à Cahors.

Vous avez été vu par un nommé Castagné ce jour-là à 3 h. 1/2 du soir, près du pont Valentré, lui demande le président.

Selves jure sur sa conscience que c'est faux ; d'abord, dit-il, Castagné m'en veut parce qu'autrefois j'ai dit dans la paroisse de Labéroudie qu'il avait une maîtresse.

Au sujet des dépositions graves, faites par les témoins, Selves répond presque invariablement « Il m'en veut », nie leur témoignage et fait de grandes protestations d'innocence : sa conscience dit-il, lui déclare qu'il est innocent.

L'interrogatoire terminé, les témoins sont appelés : il sont au nombre de 20, 13 à charge et 7 à décharge.

Le premier appelé, c'est Chanut, le propriétaire du coffre volé : il raconte son infortune, comment il a constaté que son coffre n'était plus à sa place et dit que ses soupçons se portèrent sur Selves, car tout prouve aujourd'hui que c'est lui qui a fait le coup.

Toutefois Chanut déplore la disparition de son coffre-fort, qu'il désespère retrouver.

Au sujet de l'emploi du temps donné par Selves, le garde Périé, qui a interrogé l'accusé au cours de l'enquête faite avant son arrestation, soutient que tout ce que dit Selves est faux.

Selves répond que sur sa conscience, il n'a jamais vu le garde Périé.

Le témoin Grèzes serrurier, dit que Selves est venu chez lui commander une clef, mais n'ayant pas voulu laisser le modèle à Grèzes, celui-ci aurait refusé de faire la clef d'après l'empreinte.

Selves nie être allé chez Grèzes.

Le témoin Auzy père, serrurier, déclare que Selves était venu chez lui porter une clef, le fils Auzy, sur la demande de Selves en aurait pris l'empreinte, mais Auzy, père aurait refusé de faire la clef d'après l'empreinte, Selves serait revenu quelques jours après mais n'aurait jamais voulu laisser la clef.

Selves évidemment nie et dit que les témoins ne disent pas la vérité.

Le témoin Cagnac, dit avoir fait la clef que Selves lui demandait : il affirme reconnaître la clef de Chanut, clef qui a servi de modèle pour fabriquer celle commandée par Selves.

Selves connaît à peine Cagnac, dit-il, et jamais il ne lui a commandé aucun travail, quant au marteau, inutile de dire qu'il nie l'avoir emprunté à Cagnac.

Le témoin Laparra accuse Selves d'être un maraudeur, il a du reste, dit-il, une réputation détestable.

Le cavalier au 23<sup>e</sup> d'artillerie, Bouisset, dépose que Selves lui vola 30 francs.

Selves nie avec énergie.

M. Daniel Lagardère, commissaire de police, raconte dans quelles circonstances il a procédé à l'arrestation de Selves ; il donne sur l'accusé des renseignements qui ne sont pas des meilleurs. Selves est représenté comme un maraudeur avéré.

L'audition des témoins terminée, l'audience est suspendue à 3 heures moins le quart.

A la reprise de l'audience, 7 témoins à décharge sont entendus.

Puis, M. Lagarde, substitut du procureur de la République, se lève et prononce un réquisitoire très sévère contre l'accusé.

Au moment où nous mettons sous presse, l'audience continue.

**Chez nos voisins**

**MONTAUBAN (Tarn-et-Garonne).** — Deux hommes écrasés. — Mercredi, un fabricant d'échelles de Finhan, nommé Antoine Billerand, était occupé à déblayer les fondements d'un mur à sa propriété de Grousset. Trois ouvriers travaillaient auprès de lui.

Soudain, un des ouvriers reçut une brique sur le bras et aperçut de la première oscillation du mur. Il s'enfuit en appelant ses compagnons. Il était trop tard. La muraille s'abattit écrasant littéralement Antoine Billerand et un ouvrier, Jean Lalanne, âgé de 67 ans. Un second travailleur ne fut pas atteint par les décombres.

Billerand et Lalanne rendaient le dernier soupirs quelques instants après l'arrivée des secours.

**FLAGNAC (Aveyron).** — Un vieillard écrasé.

Ces jours derniers, vers quatre heures du soir, le nommé Laromiguière, cultivateur, regagnait son logis, en compagnie de sa femme, conduisant une charrette chargée de bois. Au moment de traverser le ruisseau Linsous, Laromiguière monta sur le char, tandis que sa femme conduisait l'attelage. Un soubresaut fit verser le char, entraînant le malheureux vieillard qui fut pris sous le chargement. Quand on parvint à le dégager, Laromiguière avait cessé de vivre. Il était âgé de soixante-dix ans.

**BULLETIN FINANCIER**

La bourse a encore été sans intérêt, il ne s'est fait que fort peu d'affaires aussi bien sur le marché à terme que sur celui du comptant.

Aussi n'avons-nous que peu de changement à constater sur les cours.

Cependant quelques-uns ont progressé. Le 3 % a passé de 101,37 à 101,42 ; le 3 1/2 % de 102,60 à 102,62 ; l'amortissable n'a pas été coté.

Parmi les sociétés de crédit, le Crédit Lyonnais sur lequel on a détaché aujourd'hui un coupon de 25 fr., clôture à 1,040 ; la Société Générale est ferme à 618.

La Banque de France, le Crédit Foncier et le Comptoir National d'escompte n'ont inscrit aucun cours à terme. Les chemins français sont lourds : Le Lyon reste à 1,738 ; le Nord à 2,195 et l'Orléans à 1,705.

Le Suez cote 3,870 dernier cours. L'Extérieure clôture à 73,22 ; l'Italien à 95,72 ; le Portugais à 24,95 ; le Russe 3 % 1891 à 86,50 ; le Turc 23,75 et la Banque Ottomane à 546.

**AVEC L'OBTURINE-PARA**

Plus de clous, plus d'épines à craindre, on passe partout, c'est la sécurité des chauffeurs et des cyclistes.

Le flacon, par chambre à air, 4 francs.

Chambres spéciales Obturine-Para (marque déposée).

En vente chez M. Jean Larriive aîné, 16, rue de la Liberté, Cahors, dépositaire. Cycles, motocycles, voitures automobiles Clément, Phébus, La Française, Terrot, etc., etc.

Atelier de réparations : émaillage, nicelage.

# LE SANG DES BOTZARIS

PAR NOEL GAULOIS

VII

## LES SURPRISES DE BAKOLAS

Quand on te mènera devant lui, tu feindras en effet d'être ivre et de ne plus te rappeler ce qui s'est passé. En t'y prenant adroitement, il sera ta dupe ou s'imaginera qu'il n'a rien à craindre de toi.

— Bien, Hussein, je ferai ce que tu veux; mais si le lieutenant me fait étrangler et si tu réussis à sauver le chef, tu lui diras que je me suis sauvé tantôt parce que je croyais que c'était des djinns.

— Je lui dirai, Kabatchi.

— Adieu, Hussein!

— Adieu, Kabatchi!

Suivant les prévisions d'Hussein, Kabatchi ne fut pas plutôt rentré au campement albanais que le lieutenant, averti, le fit amener devant lui.

— Tu n'as pas ramené ton camarade?

— Qui ça, mon camarade!

— Hussein!

— Oh! Hussein est ivre, il doit cuver son vin quelque part dans un coin.

— Tu mens. Pourquoi ne l'as-tu pas ramené?

— Je ne sais pas. Pourquoi l'aurais-je ramené?...

— Ah! tu as changé de ton! Comme il te plaira.

Le lieutenant sentait un danger derrière l'attitude de cet homme, qui avait dû être stylé. Pour parer aux inconvénients de ses racontars, le lieutenant appela deux soldats auxquels il commanda de ligotter Kabatchi, et de le pousser au coin de sa tente.

Il avait éprouvé la tentation de se défaire de lui, violemment, mais cette mesure aurait pu provoquer une mutinerie, les toxides n'ayant jamais été bien disciplinés, et l'autorité de l'aga n'était pas encore bien assise.

— Tu resteras ici, dit le lieutenant, tu ne seras pas maltraité parce que tu es un brave soldat, mais si tu t'avisés de débiter à qui que ce soit les stupides visions dont tu m'as entretenu, je te préviens que je saurai couper court à ton récit. Tu es prévenu.

Le lieutenant avait montré à Kabatchi un pistolet qui commentait éloquentement ses paroles.

— Par Mahom! fit l'Albanais, Hussein ne m'a pas dit de parler. Je m'abstiendrai donc, ce sera pure sagesse.

Pour n'être pas exposé à manquer à l'engagement qu'il prenait ainsi vis-à-vis de lui-même, Kabatchi, l'esprit désormais en repos, se tourna sur le côté, et s'endormit comme si des liens étroitement serrés n'avaient pas comprimé ses membres.

Son sommeil était si calme, si profond, que le lieutenant douta qu'il ne fût pas réellement ivre.

— C'est l'autre, pensa-t-il, c'est Hussein qu'il faudrait retrouver! Il serait utile de prévenir le général, mais cet autre serait capable de parler en mon absence! D'ailleurs, on doit veiller autour de Bakolas, et Kabatchi sans doute dit vrai en affirmant qu'il n'a pas retrouvé Hussein. Les Grecs l'auront surpris trop près de la tente où est gardé Bakolas et l'auront chargé de lui tenir compagnie.

A peu près tranquilisé par ces conjectures, le lieutenant se livra au repos nécessaire pour être en bonnes dispositions le lendemain, quand il s'agirait de marcher à l'assaut d'Arta.

Aux premières heures du jour, il fut debout, parcourant le campement, hâtant les préparatifs des hommes, tâchant de se les attacher par des flatteries et des promesses de récompenses.

La bataille s'engagea. Ce que ses avances n'avaient qu'à moitié réussi à obtenir, l'odeur de la poudre le réalisa dès le début de l'engagement. Les Albanais aimaient la guerre pour la guerre, autant que pour le butin et l'orgie qui accompagnaient la victoire. Dès qu'ils eurent brûlé quelques cartouches, une fièvre le gagna, il n'y avait plus chez eux ni arrière-pensée, ni calculs. On se battait, il ne s'agissait plus rien que de se battre.

Ils se comportaient en intrépides soldats, et Grecs ou Philéllènes ne l'emportaient guère sur eux en enthousiasme et en acharnement

C'était un spectacle émouvant, même pour l'âme la moins accessible aux beautés sauvages d'un semblable tableau, que celui qui était à ce moment présenté par la ville investie et les lignes des assaillants.

Cinq hommes, demeurés sur les hauteurs de Combati, suivaient de là toutes les péripéties de la lutte, en témoignant, par des gestes et des exclamations, l'intérêt puissant qu'ils y prenaient.

— Mille sabords!... Non, mais faut-il que le capitaine ait assez de malice dans ces soutes pour nous avoir planté de faction ici, pendant que les camarades mettent le grappin sur les mécréants!

— C'est qu'ils vont aborder la ville en grand! Voyez, maître.

— Oui, et nous n'avons qu'à ouvrir des yeux comme des écubiers, sans seulement faire avaler sa gaffe à un de ces suppôts du diable.

C'étaient Antonios et les quatre matelots survivants de la *Proskrousis* qui se lamentaient, en ces termes imagés, d'être condamnés à l'inaction pendant que les autres se battaient.

Au moment où les troupes quittaient Combati, Empresterios avait réuni Antonios et ses matelots.

— Mes enfants, leur avait-il dit, nous allons nous battre, et je sais que vous aimeriez faire votre partie dans l'aubade dont nous régalerons, dans une heure, la garnison turque d'Arta.

(A suivre).

# SOUS DEUX DRAPEAUX

PAR OUIDA

TROISIÈME PARTIE

XXII

## LA MAÎTRESSE DU ROI BLANC

— La vie était encore supportable quand on se battait en Kabylie; mais ici!... — pensait Cecil lorsque, éveillé plus tôt que ses camarades de tente, il jeta les yeux sur la niche ronde étroite où ses hommes étaient couchés sur un lit de paille ingénieusement dressé.

Fatigués comme des bestiaux surmenés, accroupis ou étendus comme des chiens errants épuisés, ils dormaient profondément; il les regarda sans bruit, examinant chacun d'eux avec intérêt; ceux qui étaient venus à lui dans l'adversité l'intéressaient; car, si le malheur lui avait donné de la force, il lui avait aussi concilié de nombreuses sympathies.

Les hommes couchés là offraient des types merveilleusement variés, réunis sous la même toile par les causes les plus diverses.

Près d'une énorme et vigoureuse brute d'Auvergnat, dont les traits grossiers et bestiaux et la tête massive de taureau auraient mieux convenu à un galérien qu'à un soldat,

on voyait les membres fins et le visage ovale et délicat d'un habitant de la vallée du Rhône.

Au-dessous d'un baldaquin de peaux de bêtes sauvages, dépouilles d'exploits récents, était étendu le torse nu d'un des beaux paysans des Sables-d'Clonne, depuis si longtemps imprégné de sang, de vin et d'alcool, qu'il avait oublié les vagues bleues et étincelantes qui venaient se briser sur les rives occidentales du séjour de son adolescence, et que peut-être il espérait, dans ses rêves d'ivrogne, après la fraîcheur de la mer. Il devait y songer en ce moment.

Plus loin, blotti comme un chien, sa tête noire touchant ses pieds, gisait un corps nerveux sur lequel chaque muscle se dessinait comme un filet et dont la peau, noire de jais, était brûlée par vingt ans de soleil d'Afrique.

Les rues de Paris à minuit avaient vu sa naissance; le quartier des voleurs avait été son gîte; il n'avait pas d'histoire, à peine une humanité; c'était une vraie machine à tuer, rien de plus... qui avait jamais essayé d'en faire autre chose.

Plus loin, dormant d'un sommeil agité, un jeune homme de dix-sept ans à peine, aux joues rondes et au front blanc comme celui d'un enfant; sa poitrine nue était délicate comme celle d'une jeune fille et à travers ses longs cils bruns coulaient souvent des larmes pendant son sommeil alors que sa bouche murmurait :

— Mère!... mère!... pauvre mère!...

C'était un jeune engagé volontaire enlevé

aux heureux vignobles de la Loire et à la petite habitation taillée dans le roc, près des rives ensoleillées du fleuve aux larges bords, à demi enterrée sous les feuilles de vigne et les ronces, cabane plus chère qu'un palais pour son héritier.

Il y en avait beaucoup d'autres encore, et Cecil les considérait dans cette disposition d'esprit spéculative et méditative si contraire à son tempérament, qui s'emparait de lui par moments au milieu des privations et de la solitude de son existence en Afrique, solitude au milieu de la foule, la plus pénible de toutes les solitudes.

La vie lui semblait encore tolérable dans la fièvre des campagnes, au milieu des émotions de la guerre; il y avait des moments même où elle lui fournissait des jouissances infinies et lui offrait des intérêts plus véritables et plus vifs qu'aucun de ceux qu'il avait connus dans son monde d'autrefois.

Mais pleines de la monotonie et de l'isolement de la routine de caserne, ses journées lui paraissaient souvent interminables.

Chaque matin, il se levait pour remplir la même série de devoirs pénibles, pour parcourir le même cercle de petites irritations, de privations physiques, de répétitions fastidieuses, pour prendre une tasse de grossier café noir, et commencer la journée avec la conviction qu'elle n'amènerait que des ennuis sans fin, sans une lueur d'espérance.

Se lever pour aller passer des heures sur le champ de manœuvre, sous l'ardeur d'un soleil brûlant, recevoir des injures si un détail

quelconque de l'uniforme d'un soldat était négligé, ou si un vaurien insubordonné avait vendu sa chemise réglementaire; être continuellement témoin d'injustices qu'il n'était pas en son pouvoir d'empêcher, et grâce auxquelles il croyait continuellement détruit ce qu'il avait si laborieusement élevé, et rendre indisciplinables les hommes qu'il avait passé des mois à essayer de façonner; n'avoir pour toute distraction, dans ses rares moments de loisir, que des plaisirs nauséabonds qui dégoutaient les sens qu'ils étaient censés satisfaire et qui le conduisaient au milieu de scènes d'ignoble débauche qui soulevaient tous les anciens instincts dédaigneux de ses goûts de luxe et de délicatesse.

En face d'une pareille vie, il s'était souvent demandé avec regret comment il se faisait que, de tous les sabres d'Arabes qui avaient croisé le sien, aucun ne fût allé droit à son cœur; comment il se faisait que, des nombreuses blessures qui l'avaient si souvent conduit aux portes du tombeau, aucune ne l'eût jamais mené à la mort.

Lors même qu'au lieu d'être soumis à toutes les misères et aux privations personnelles de sa carrière actuelle, il eût été investi du pouvoir de commander, de pardonner, de conduire et de diriger, comme Alan Bertie, avant lui, l'avait fait, une pareille pensée ne lui serait jamais venue; il était trop bon soldat pour ne pas, dans ce cas-là, se considérer non seulement comme satisfait, mais encore comme heureux.

(A suivre).

## ON DEMANDE UN ÉLÈVE EN PHOTOGRAPHIE

### PHOTOGRAPHIE D'ART J. VALDIGUIÉ

5, rue du Portail-Alban, 5, Cahors

ADMIS A L'EXPOSITION DE 1900  
MEMBRE DU CONGRÈS PHOTOGRAPHIQUE  
QUI A EU LIEU A PARIS EN JUILLET  
DERNIER

Reproductions et agrandissements en toutes dimensions de portraits, gravures, pastels, peintures, etc., par tous procédés ayant obtenu les plus hautes récompenses pour ce genre de travaux, aux Expositions universelles, 8 fois hors concours et membre du jury.

Photographie la nuit à la lumière artificielle  
Nouvelle installation du matériel  
suivant les grands progrès du jour

CÉLÉRITÉ, TRAVAUX SOIGNÉS ET GARANTIS  
PAR TOUS PROCÉDÉS

## CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

BAINS DE MER DE L'Océan

BILLETS D'ALLER ET RETOUR A PRIX RÉDUITS  
VALABLES PENDANT 33 JOURS

Pendant la saison des Bains de mer, du

samedi, veille de la Fête des Rameaux, au 31 octobre, il est délivré, à toutes les gares du réseau, des *Billets Aller et Retour* de toutes classes, à prix réduits, pour les stations balnéaires ci-après :

Saint-Nazaire, Pornichet, (Sainte-Marguerite), Escoubac-la-Baule, Le Pouliguen, Batz, Le Croisic, Guérande, Vannes (Port-Navalo), Saint-Gildas-de-Ruiz), Plouharnel-Carnac, Saint-Pierre-Quiberon, Quiberon (Le Palais-Belle-Isle-en-Mer), Lorient (Port-Louis, Lagmor), Quimperlé (Pouldu), Concarneau (Bermeil, Fouesnant), Quimper (Bénodet), Pont-l'Abbé (Langoz, Loctudy), Douarnenez, Cha-teaulin (Pentrey, Crozon, Morgat).

### Voyages dans les Pyrénées

La Compagnie d'Orléans délivre toute l'année des *Billets d'excursion* comprenant les trois itinéraires ci-après, permettant de visiter le Centre de la France et les Stations thermales et hivernales des Pyrénées et du golfe de Gascogne.

#### 1<sup>er</sup> ITINÉRAIRE

Paris, Bordeaux, Arcachon, Mont-de-Marsan, Tarbes, Bagnères-de-Bigorre, Montréjean, Bagnères-de-Luchon, Pierrefitte-Nestlas, Pau, Bayonne, Bordeaux, Paris.

#### 2<sup>e</sup> ITINÉRAIRE

Paris, Bordeaux, Arcachon, Mont-de-Marsan, Tarbes, Pierrefitte-Nestlas, Bagnères-de-Bigorre, Bagnères-de-Luchon, Toulouse, Paris (viâ Montauban-Cahors-Limoges ou viâ Figeac-Limoges).

#### 3<sup>e</sup> ITINÉRAIRE

Paris, Bordeaux, Arcachon, Dax, Bayonne, Pau, Pierrefitte-Nestlas, Bagnères-de-Bigorre, Bagnères-de-Luchon, Toulouse, Paris (viâ

Montauban-Cahors-Limoges ou viâ Figeac-Limoges).

Durée de validité : 30 jours Prix des Billets :  
1<sup>re</sup> classe 163 fr. 50 c. — 2<sup>e</sup> classe 122 fr. 50 c.

### Excursions

En Touraine, aux Châteaux des bords de la Loire et aux Stations balnéaires de la ligne de Saint-Nazaire au Croisic et à Guérande.

1<sup>er</sup> itinéraire : 1<sup>re</sup> classe 86 fr. — 2<sup>e</sup> classe 63 fr. — Durée 30 jours.

Paris — Orléans — Blois — Amboise — Tours — Chenonceaux et retour à Tours — Loches et retour à Tours — Langeais — Saumur — Angers — Nantes — Saint-Nazaire — Le Croisic — Guérande et retour à Paris, viâ Blois ou Vendôme, ou par Angers et Chartres, sans arrêt sur le réseau de l'Ouest.

2<sup>e</sup> itinéraire : 1<sup>re</sup> classe 54 fr. — 2<sup>e</sup> classe 41 fr. — Durée 15 jours.

Paris — Orléans — Blois — Amboise — Tours — Chenonceaux et retour à Tours — Loches et retour à Tours — Langeais et retour à Paris, viâ Blois ou Vendôme.

Ces billets sont délivrés toute l'année à Paris, aux gares d'Orléans (quai d'Orsay et quai d'Austerlitz) et aux Bureaux succursales de la Compagnie et à toutes les gares et stations du réseau d'Orléans pourvu que la demande en soit faite au moins trois jours à l'avance.

Le propriétaire-gérant : A. COUESLANT.

LE VÉRITABLE  
EXTRAIT DE VIANDE  
**LIEBIG**  
est un  
PUR JUS de VIANDE de BŒUF  
TRÈS CONCENTRÉ  
dont l'Utilité dans la Cuisine  
journalière est incontestable.  
SE VEND CHEZ TOUS LES ÉPICIERS ET  
MARCHANDS DE COMESTIBLES.

### Occupation chez soi

indépendante agréable, sérieuse, facile à dames, demoiselles et messieurs voulant utiliser leurs loisirs, rapport 60 à 100 fr. par mois suivant production. Ecrire : Entreprise Nouvelle, « Au Sacré Cœur », 113, rue Caulaincourt, Paris.

### PRIME MUSICALE

Pour les lecteurs du Journal du Lot  
Ceux de nos lecteurs qui découperont l'avis ci-dessus et l'enverront accompagné de 20 centimes en timbres à M. Rosoor-Delattre éditeur et imprimeur de musique à Tourcoing (Nord), recevront, par retour du courrier, un morceau de musique de ses éditions. Indiquer si l'on désire : valse, polka, mazurka, gavotte, quadrille, morceau de genre, à 2 ou 4 mains, piano et chant, pianos et violon, piano et violoncelle  
Tous morceaux à grand succès des meilleurs auteurs modernes.